



Berchem-Sainte-Agathe, le 13 -01- 2015

Mesdames, Messieurs les Conseillers  
communaux

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@  
1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2014

**Objet** : Conseil communal du 17/12/2014 – réponse à la question orale de Monsieur MOORS concernant sur la demande d'un permis d'urbanisme pour la construction d'un super marché, des appartements, parking, à la frontière de Molenbeek-Saint-Jean et Berchem-Sainte-Agathe.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

**Concernant l'état du dossier et des procédures**, l'enquête est terminée et la commission de concertation devra rendre son avis pour le 18/12/2014. Etant donné que le dossier nécessite un rapport d'incidence couvrant deux territoires, le dossier est traité par la Région. Dans la procédure, le rôle de la commune est de donner un avis. Notons que cet avis n'est pas contraignant.

**Concernant la légalité de la durée de l'enquête publique**, l'article 6 du COBAT nous impose une période de 2 semaines, excepté les permis d'urbanisme relatifs aux modifications ou aux créations de voiries qui sont soumis à des enquêtes de 30 jours.

Vu que la Commune, dans un premier temps, n'était même pas informée de la demande, nous avons dû solliciter la Région pour recevoir ce dossier et nous l'avons enfin reçu fin octobre. L'enquête a été organisée après les congés de toussaint et les ponts des 11 et 15 novembre 2014 pour pouvoir atteindre le plus de riverains possible. Chaque riverain qui s'est inscrit a été invité personnellement à participer à la concertation urbanistique le 18 décembre 2014.

**Concernant la simulation 3D du projet**, l'axonométrie telle que prévue par le COBAT a été conformément affichée. L'affichage a été réalisé à 4 endroits différents de notre commune. L'avis d'enquête par mail a également été envoyé à tous les conseillers le 7 novembre 2014, comme tous les mois.

En octobre 2014, un premier contact a eu lieu avec le demandeur, leur architecte et la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Nous avons signalé notre opposition totale à un projet qui allait générer énormément de nuisances pour le quartier.

A l'époque, quand le site était à vendre, la Commune a pris contact avec le COBAT pour acquérir l'ancienne entreprise mais mi-février 2014, nous apprenions à l'occasion d'une réunion à l'urbanisme régional, que le demandeur avait signé un compromis avec le propriétaire et allait déposer un dossier.

Juste avant l'application de la nouvelle législation sur l'introduction d'un dossier socio-économique, le demandeur a introduit le dossier, pour encore pouvoir bénéficier de l'ancienne législation beaucoup plus souple.



Berchem-Sainte-Agathe

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. xxx /2014

Dans ce dossier, l'attitude de la commune reste inchangée : l'impact négatif sur les commerces avoisinants et l'intérieur de l'îlot suite à un trafic incessant est trop important. Les entrées et sorties permanentes de véhicules sur la Chaussée de Gand créent une situation trop dangereuse.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE